



ABC arbitrage éligible au PEA PME

Le groupe ABC arbitrage, coté sur le compartiment B d'EURONEXT Paris (ISIN : FR0004040608), confirme son éligibilité au PEA PME conformément au Décret N°2014-283 du 4 mars 2014 pris en application de l'article 70 de la loi de finances pour 2014 (N°2013-1278 du 29 décembre 2013), précisant les conditions d'appréciation des critères d'éligibilité des entreprises au PEA PME comme suit : moins de 5000 salariés, d'une part, un chiffre d'affaires inférieur à 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros, d'autre part.

Le groupe ABC arbitrage invite ainsi ses actionnaires à se rapprocher de leur conseil habituel pour l'inscription de leurs titres ABC arbitrage au sein de PEA PME.